



RÉUNION PUBLIQUE
14/09/2026

**Concertation préalable sur le projet
d'ascenseur valléen de la Grande Plagne**



David AUBONNET
Maire d'Aime-la-Plagne

Jean-Luc BOCH
Maire de La Plagne Tarentaise

SOMMAIRE

**I. La Solideo Alpes 2030, RTE,
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

II. La démarche de concertation

**III. Le contexte des Jeux olympiques
et paralympiques 2030**

IV. Le projet d'ascenseur valléen

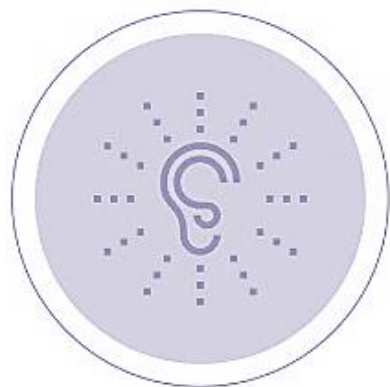
V. L'offre envisagée en exploitation

VI. Temps d'échange avec la salle

Posez vos questions !

VII. Conclusion

Pour une réunion publique constructive



**ÉCOUTONS NOUS
ACTIVEMENT**



**NE JUGEONS PAS,
SOYONS
BIENVEILLANTS**



**PARTAGEONS
LA PAROLE**

Les garants de la concertation



Joël PRILLARD



Denis CUVILLIER

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE

Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ

Par rapport au projet



TRANSPARENCE

Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis
du responsable du projet



ARGUMENTATION

Approche qualitative des
contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions ont le
même poids, peu importe leur
auteur



INCLUSION

Aller à la rencontre de tous les
publics

La concertation préalable : quelle finalité ?

Débattre, en amont d'une décision, sur un projet :

1. De l'**opportunité** du projet, en lien avec les enjeux socio-économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire
2. Des **solutions alternatives** au projet porté, y compris l'absence de mise en œuvre
3. Des **objectifs et caractéristiques du projet porté**, en particulier des enjeux socio-économiques associés et des impacts significatifs
4. Des **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable

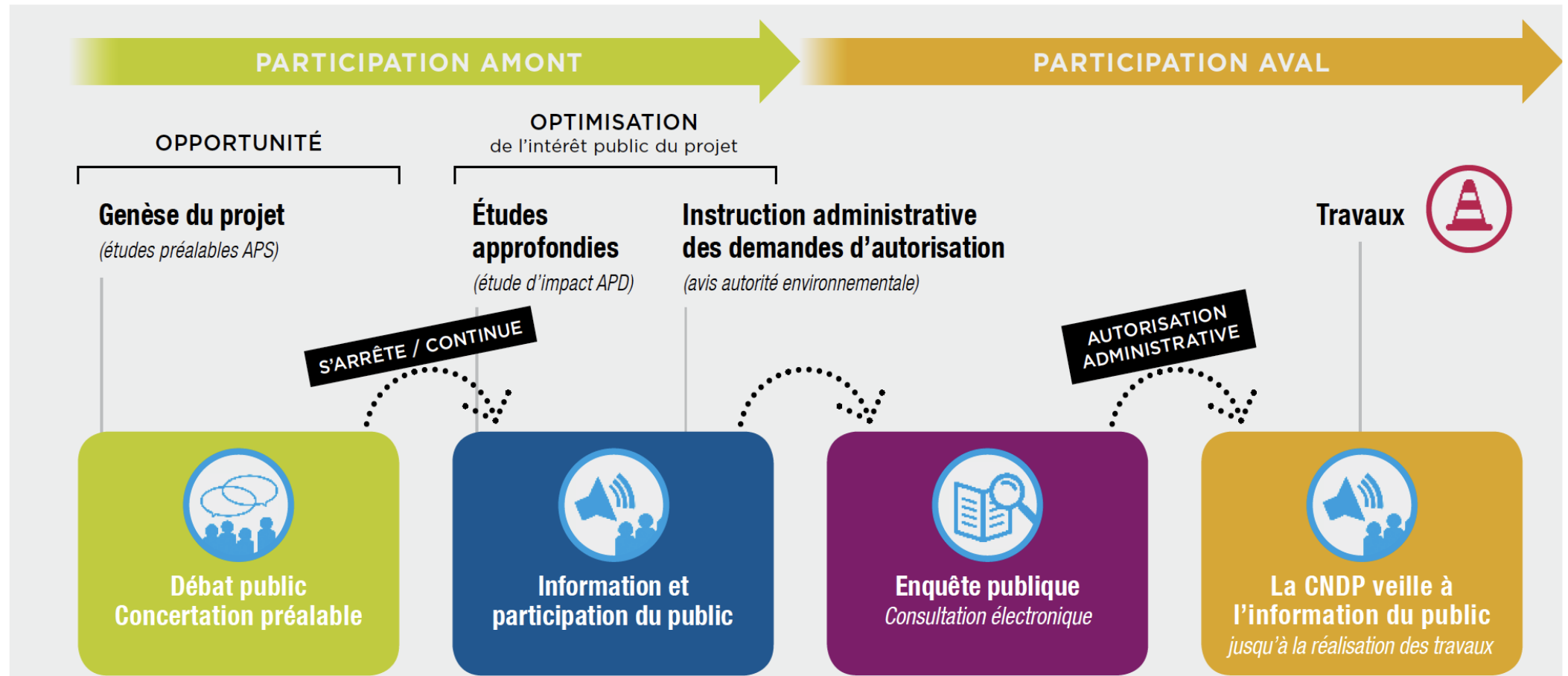
➔ **Améliorer les décisions des porteurs de projets**

La concertation préalable : le rôle des garants

A l'issue de la concertation :

- o Les garants ont un mois pour restituer les échanges dans le [bilan de la concertation](#).
- o Le bilan est ensuite publié sur le site du projet et sur le site de la CNDP.
- o Le porteur du projet dispose de 2 mois maximum pour répondre au bilan et [indiquer les suites qu'il donne au projet](#).

La(les) participation(s) du public





I. Présentation de la Solideo Alpes 2030

-

Diane POUGET

Directrice générale adjointe
Solideo Alpes 2030

À propos de la Solideo Alpes 2030

Etablissement public industriel et commercial (EPIC) :
Organisme public qui **agit pour réaliser des projets d'intérêt général**

Responsable de la **conception, du financement et de la livraison des ouvrages**

Son rôle :

- Piloter les opérations d'aménagement
- Coordonner l'ensemble des maîtres d'ouvrage
- Garantir qualité, délais et performance environnementale

Un rôle d'**aménageur** et de **chef d'orchestre** des projets



Une organisation partenariale

Une organisation collective

- État (pilotage et cadre réglementaire)
- Régions et collectivités (co-financeurs et partenaires)
- Acteurs du sport et personnalités qualifiées

Une gouvernance partagée au service des territoires

- Conseil d'administration paritaire État / collectivités
- Instances dédiées : audit, éthique
- Organisation interne structurée (directions projets, communication...)

Solideo et COJOP : deux acteurs complémentaires



Ouvrages pérennes
Infrastructures
(villages, équipements, mobilités...)
Héritage territorial



Organisation des Jeux
Sites temporaires, logistique, événements
Exploitation pendant les Jeux

Les ouvrages de la Solideo Alpes 2030

4 types d'ouvrages nécessaires aux Jeux d'hiver d'Alpes 2030 :



Équipements et aménagements sportifs



Villages des athlètes



Ouvrages de mobilité (favoriser les mobilités douces)



Bâtiments d'accueil & sites d'entraînement

Des ouvrages conçus pour durer

- Réutilisation après les Jeux (logements, équipements publics...)
- Adaptation aux besoins locaux
- Intégration dans les dynamiques territoriales

880 M€ de financement public

Les ambitions de la Solideo Alpes 2030

Réussir le programme d'ouvrages permettant :

- De tenir le calendrier et les budgets
- Le succès des **Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030** et de **la phase d'héritage**
- Sans rien sacrifier à nos ambitions

Nos 5 cibles stratégiques

 ENVIRONNEMENTALE

 INNOVATION

 SOCIALE

 IMPACT ÉCONOMIQUE

 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Le rôle de la Solideo Alpes 2030 dans le projet

- 1 En charge de la conduite des **études préliminaires** de réalisation de l'ascenseur valléen depuis juillet 2025.
- 2 A partir de l'été 2026 et jusqu'aux JOP 2030 : **assure la maîtrise d'ouvrage de la conception et la réalisation de l'ascenseur valléen**, qui lui a été transférée par les communes d'Aime-la-Plagne et de La Plagne Tarentaise.
- 3 À l'issue des JOP 2030, la Solideo Alpes 2030 **remettrait les ouvrages aux communes ou à une entité dédiée à créer par les communes.**





I. Présentation de RTE

-

Victor SCLEAR
Chargé de projets
RTE

À propos de RTE



Le réseau
de transport
d'électricité

- Gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, il assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national.
- Dans le cadre du projet : chargé des études et des travaux qui seraient nécessaires pour rendre compatible la construction et l'exploitation de l'ascenseur valléen avec les lignes électriques aériennes à haute tension sur son tracé.



I. Présentation de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

-

Stéphanie SAUVAGET

Cheffe de pôle opérationnel

Service mobilité, aménagement, paysages

DREAL AURA

À propos de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement

- Service déconcentré de l'État français placé sous l'autorité du préfet de région
- Met en œuvre et coordonne les politiques publiques des ministères de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation ; de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.
- Dans le cadre du projet d'ascenseur valléen : assure la maîtrise d'ouvrage de l'accès des véhicules depuis la RN90 au parking attenant à la gare aval de l'ascenseur valléen à Aime-la-Plagne.

II. La démarche de concertation

-

Marie-Jeanne CADET-LEBENS

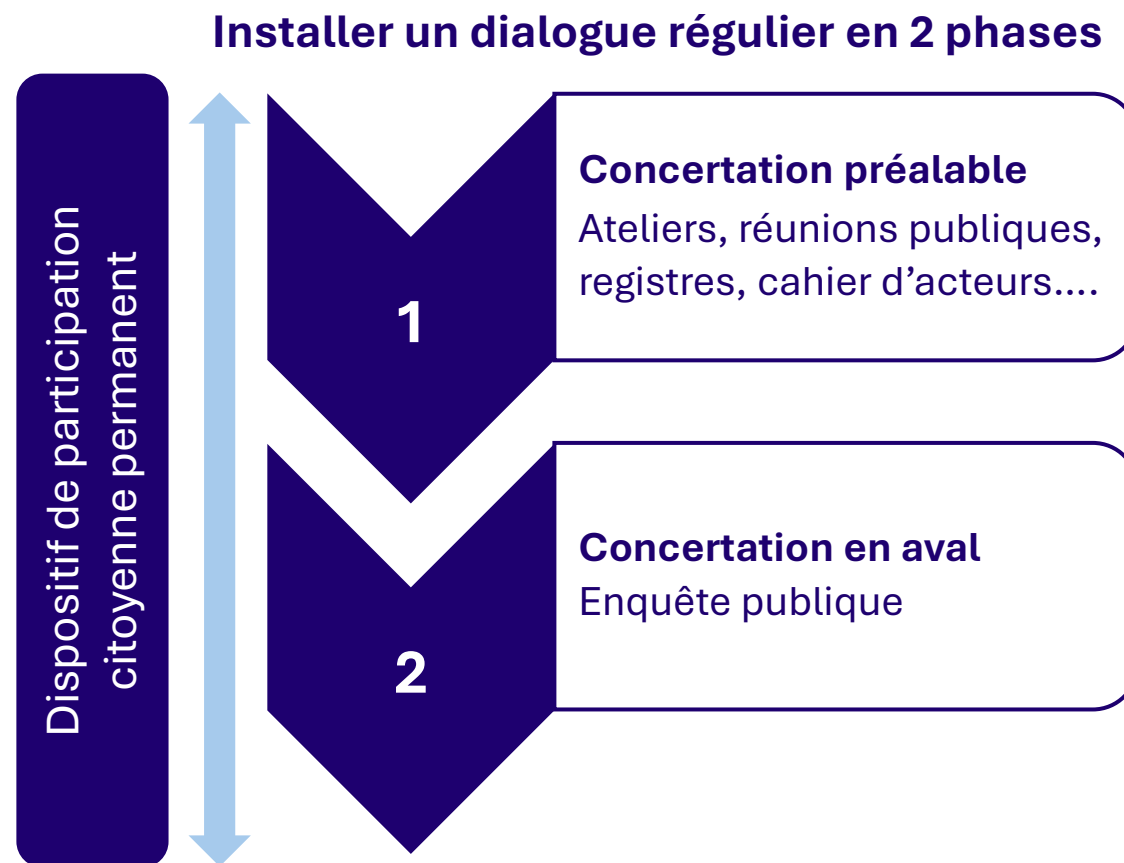
Responsable de la concertation et de la
participation citoyenne

Solideo Alpes 2030

Une démarche concertée

Pourquoi concerter ?

- Pour informer le grand public sur les enjeux et les impacts du projet
- Pour recueillir les avis des citoyens, des associations, des élus et améliorer le projet
- Pour assurer la transparence et favoriser l'acceptabilité du projet



La démarche de concertation

La Solideo Alpes 2030 fait le choix d'une démarche fondée sur **l'information, le dialogue et l'association de tous les publics.**

La concertation préalable a lieu **du 27 août au 8 octobre inclus.**

Les outils pour s'informer

- **L'annonce réglementaire** de la concertation (affichage, annonces dans la presse)
- Le **dossier de concertation** consultable en ligne et dans les mairies d'Aime-la-Plagne et de La Plagne Tarentaise
- Le **flyer d'information** distribué lors des événements et boîté sur les deux communes
- L'**affiche** et les **panneaux d'information** en mairies
- Le **site internet dédié** à la concertation :

 participationcitoyenne.solideo-2030.com



La démarche de concertation

Les événements pour s'informer et donner son avis

- **Stands d'information** du 10 septembre sur le marché d'Aime-la-Plagne et devant la mairie de La Plagne Tarentaise à Macôt
- **Réunion publique n°1** du 14 septembre
- **Atelier jeunes** le 28 septembre de 17h à 19h à la salle de l'ancienne police municipale à côté de la salle des fêtes d'Aime
- **Atelier participatif sur les mobilités et l'insertion environnementale du projet** le 29 septembre de 15h à 18h à la salle polyvalente de Mâcot La Plagne
- **Table-ronde sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap** le 24 septembre (horaires à confirmer)
- **Réunion publique n°2** le 5 octobre de 18h à 21h au gymnase d'Aime-la-Plagne

Les autres moyens de donner son avis

- En mairie : **des registres papier** sont disponibles dans les mairies d'Aime-la-Plagne et de La Plagne Tarentaise
- En ligne : déposez **votre contribution ou votre cahier d'acteur** (si vous êtes une personne morale) sur :

 participationcitoyenne.solideo-2030.com

III. Le contexte des JOP 2030

-

Elie Patrigeon

Directeur Impact, Héritage et Durabilité

Comité d'organisation des Jeux olympiques et
paralympiques des Alpes Françaises 2030



La Plagne



3 500

ATHLÈTES ET PARA
ATHLÈTES

136*

ÉPREUVES

3 MDS

TÉLÉSPECTATEURS

>1 M

SPECTATEURS
SUR SITE

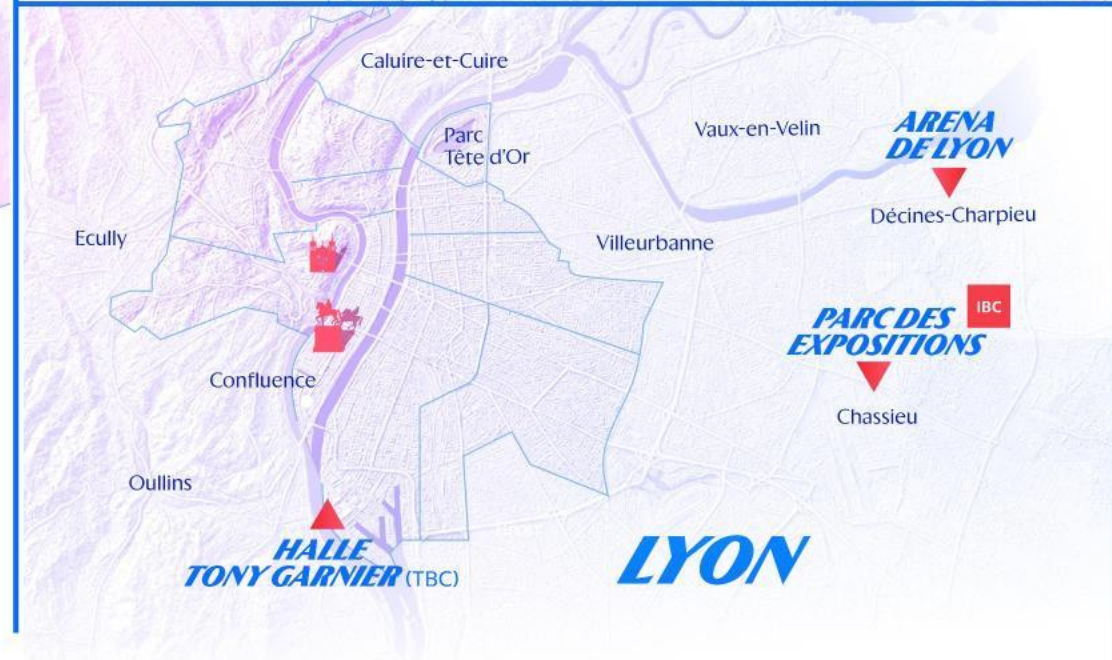
15 000

MÉDIAS ACCRÉDITÉS

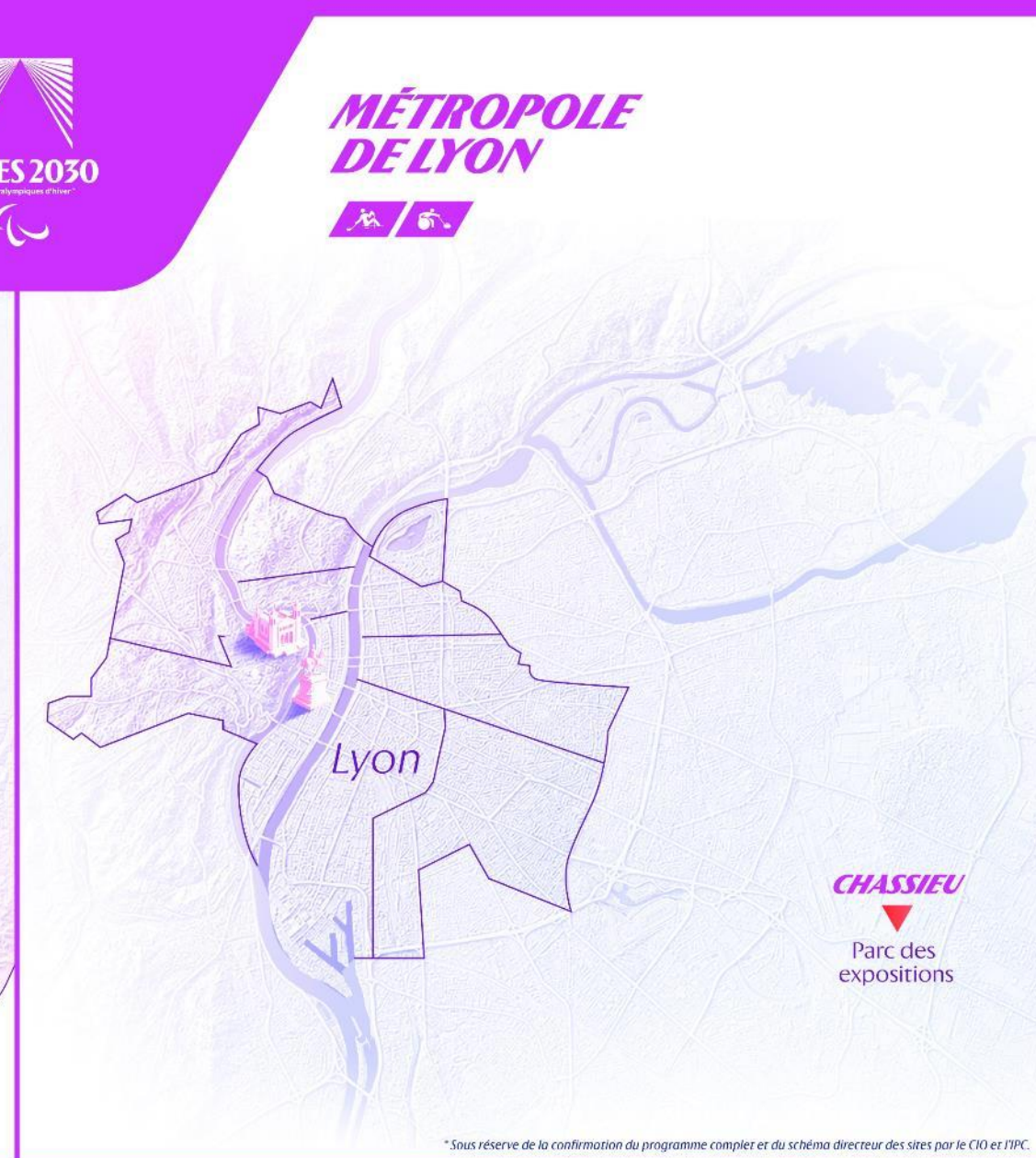
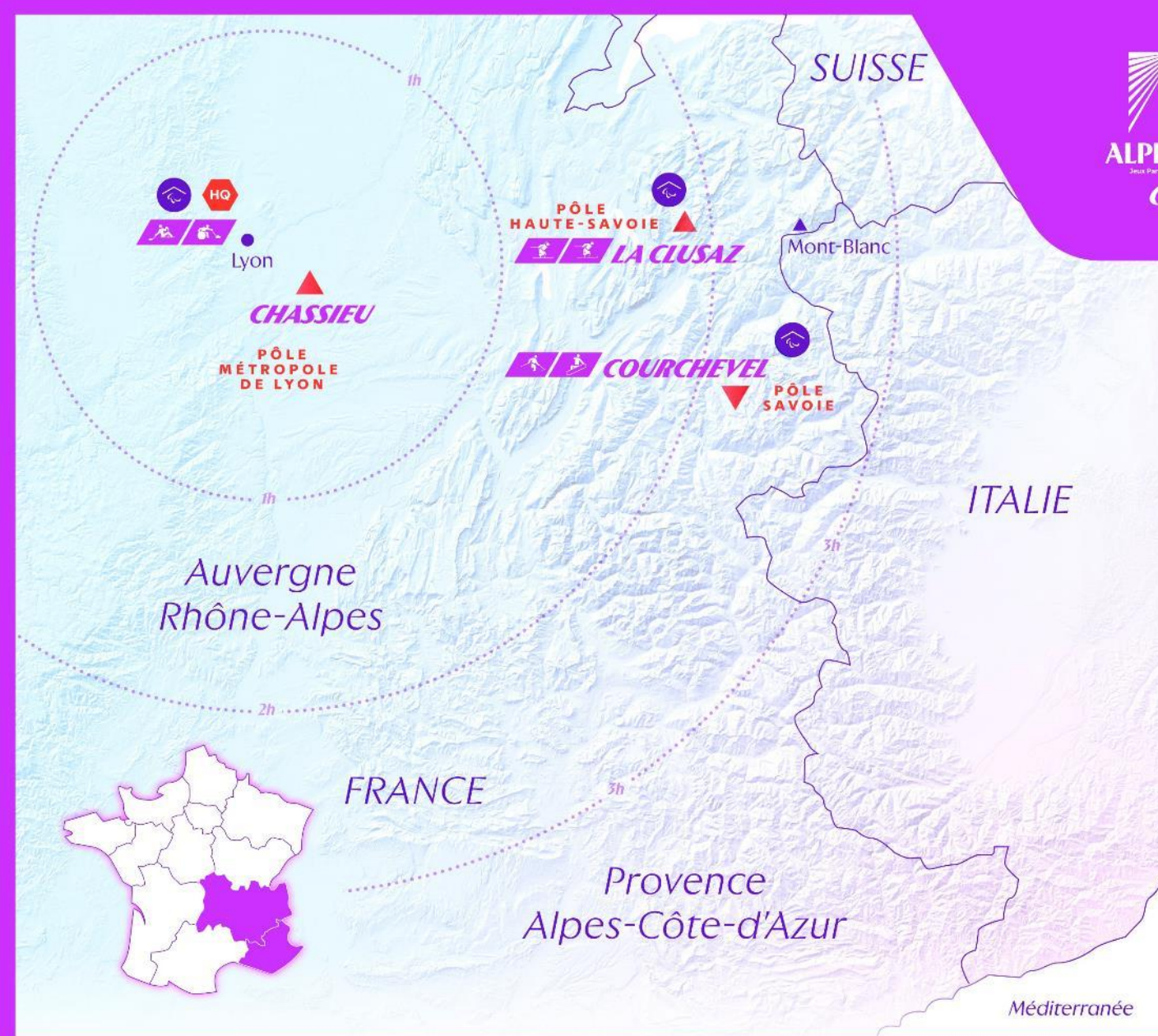
15 000

VOLONTAIRES





CARTE DES SITES OLYMPIQUES



* Sous réserve de la confirmation du programme complet et du schéma directeur des sites par le CIO et l'IPC.

CARTE DES SITES DE COMPÉTITIONS PARALYMPIQUES

11 disciplines

3 disciplines

12 épreuves

326 athlètes olympiques

Spectateurs à définir



PLANIFICATION DES ALPES 2030

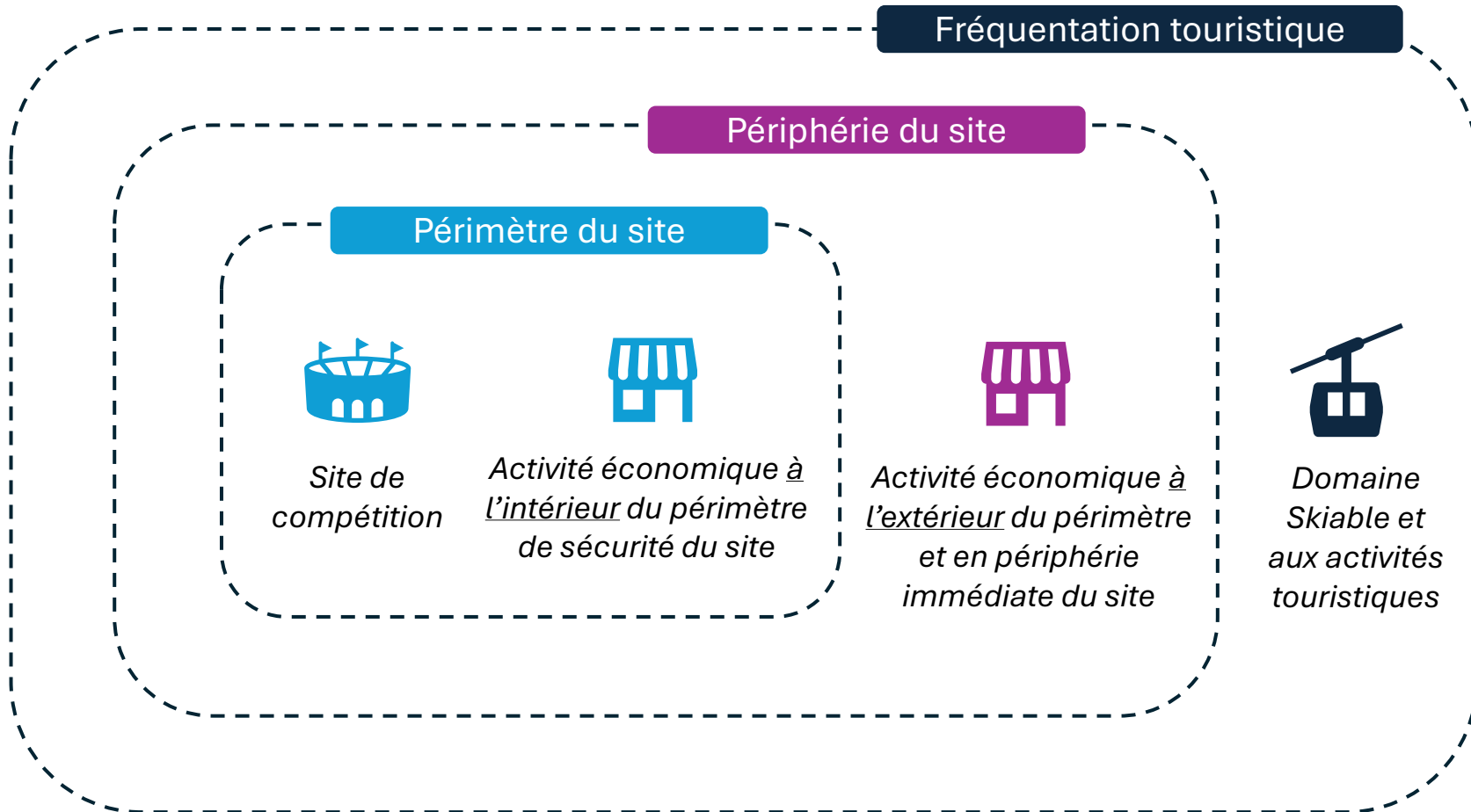


Territoires, sobriété, héritage

- Une antenne locale du COJOP
- Localiser l'impact économique des Jeux dans les territoires hôtes
- Limiter l'empreinte sur les ressources et milieux naturels
- Accélérer des projets de territoires
- Des emplois sur le territoire
- Des villes et villages vivants pendant les Jeux
- Des territoires qui participent aux Jeux



IMPACTS



MÉTHODE

- Etude d'impact diligentée par le COJOP sur les risques et les opportunités
- Examen précis pour déterminer l'impact pour chaque opérateur directement concerné
- Des principes d'action concrets
 - Eviter les impacts
 - Intégrer les activités
 - Evaluer le préjudice éventuel
- Déclinaison d'une méthode déjà éprouvée et adaptation aux spécificités des Jeux d'hiver 2030



IV. Le projet d'ascenseur valléen

-

Nicolas LAURENT-BROUTY

Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage

Myriam MURIS

Directrice de site Alpes du Nord

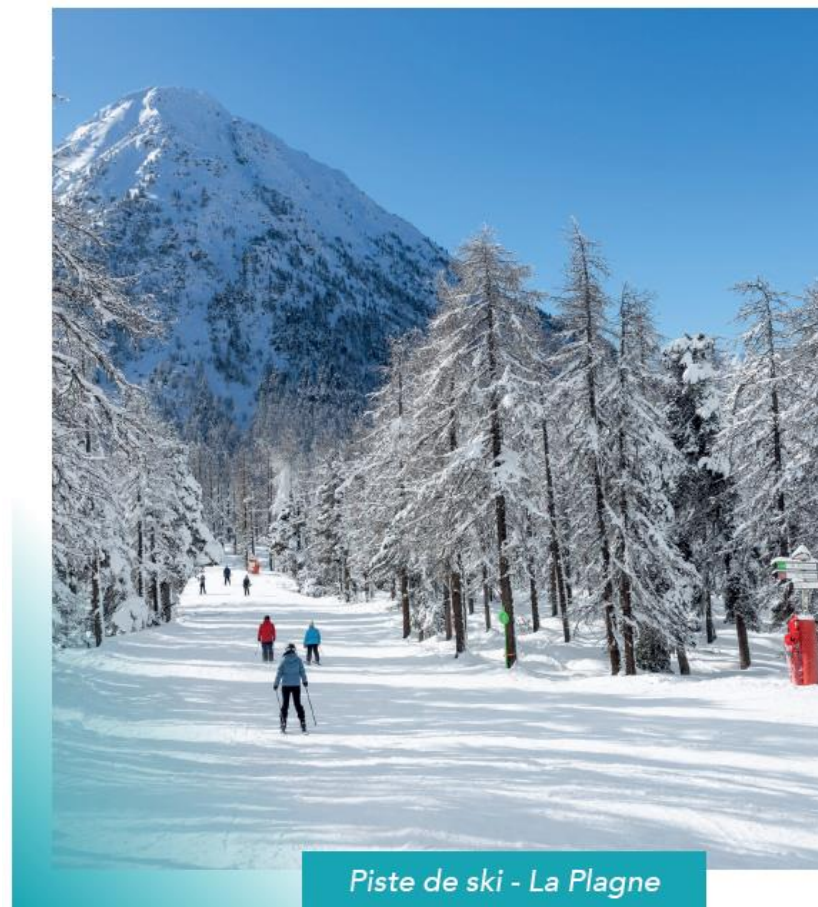
Solideo Alpes 2030

Le contexte du site Savoie

Le **site Savoie** accueillera plusieurs épreuves des JOP 2030, notamment à **Courchevel** et **La Plagne**.

Il s'organise autour de plusieurs ouvrages structurants, notamment : le **Tremplin de saut à ski** et la **piste de l'Eclipse à Courchevel**, la **piste de bobsleigh, luge et skeleton à La Plagne**, et le **Village Olympique de Bozel**.

Entre vallées habitées, sites d'altitude et pôles d'accès, les projets doivent trouver leur place dans un environnement où se croisent **ambitions d'attractivité, exigences de qualité de vie et attention portée aux équilibres territoriaux**.



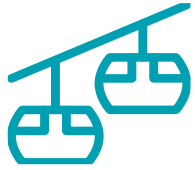
Piste de ski - La Plagne

Le contexte du projet

- Ascenseur valléen = un moyen de transport par câble (en général aérien) pour **relier en montagne les fonds de vallée aux stations et villages en altitude**, souvent en alternative aux accès routiers
- Un projet **envisagé depuis plusieurs années sur le territoire de la Grande Plagne** pour améliorer la desserte entre la vallée et les stations d'altitude : inscrit au SCoT Tarentaise Vanoise de 2017
- Les **Jeux olympiques et paralympiques 2030** : une opportunité pour faciliter sa réalisation



Les objectifs du projet



Proposer une **alternative robuste et rapide à l'accès routier** existant pour faciliter les déplacements des **résidents** et des **socio-professionnels** (y compris pour les trajets domicile-travail + les collégiens), des **visiteurs** (en particulier les touristes à la journée et les clients des tours opérateurs).



Réduire les gaz à effet de serre, la pollution de l'air et le bruit générés par le trafic routier grâce au report modal



Favoriser l'attractivité du territoire de La Grande Plagne, en permettant de renforcer la complémentarité vallée – altitude



Spécifiquement durant les JOP 2030 : offrir une solution de **transport décarbonée** pour l'accès à la **piste de bobsleigh** et les **déplacements entre vallée et altitude**



Le tracé : les hypothèses étudiées

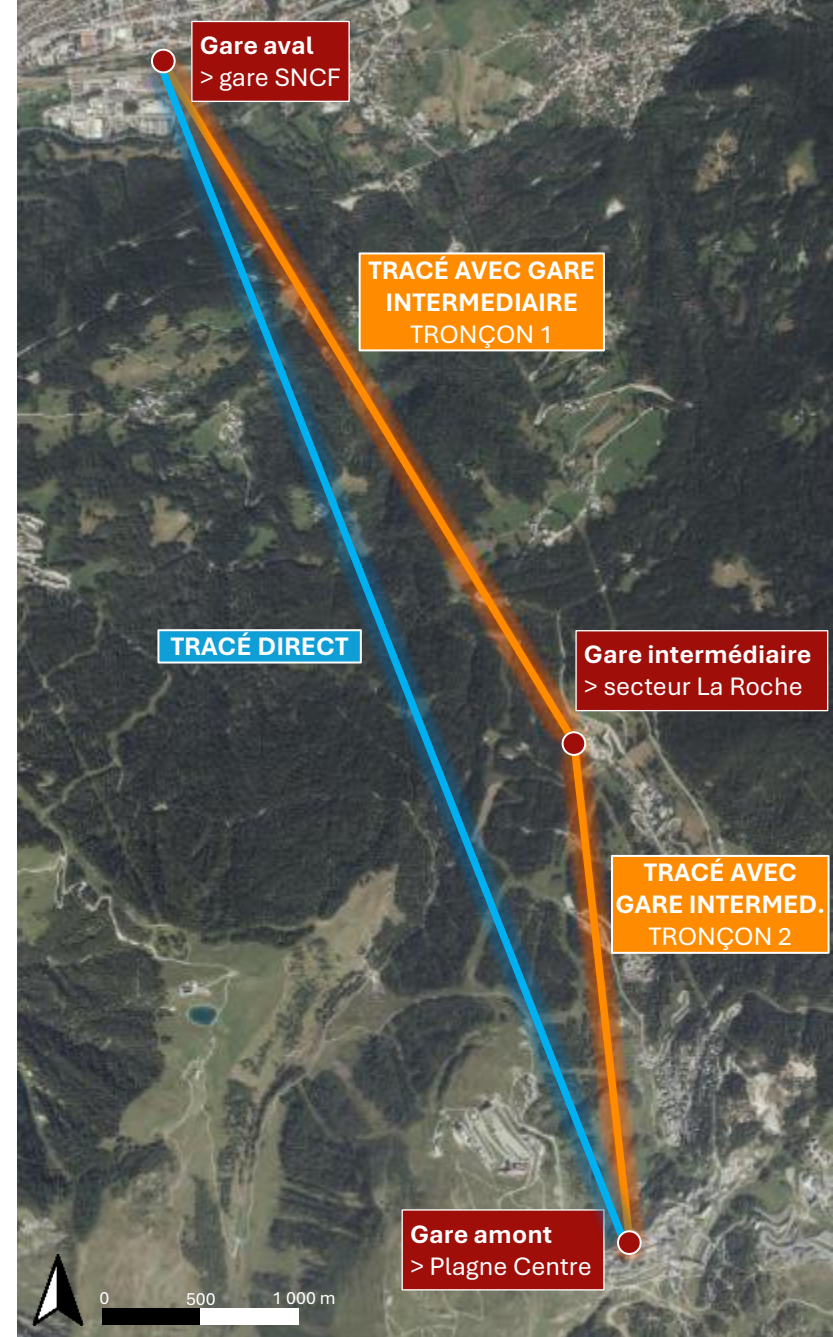
Dans le cadre des études d'opportunité, deux tracés ont été étudiés :

TRACÉ DIRECT : entre la gare SNCF et la station de Plagne Centre

TRACÉ AVEC GARE INTERMEDIAIRE : en deux tronçons, permettant l'arrêt intermédiaire au secteur de La Roche pour desservir la piste de bobsleigh

En vue des JOP 2030, le tracé avec gare intermédiaire est privilégié :

- tracé inscrit au SCOT
- desserte facilitée et décarbonée de la piste de bobsleigh
- recours à la technologie moins onéreuse de type télécabine (impossible dans le cas du tracé direct)
- diversité accrue des usagers potentiels
- rattachement de hameaux isolés à une chaîne de mobilité bas-carbone



Focus : le tracé privilégié et les gares

- Longueur : environ **6 000 m**
suivant la pente (tronçon 1 de 3 700 m, tronçon 2 de 2 300 m)
- Dénivelé total : **1 310 m**
- Pente moyenne tronçon 1 : **24 %**
- Pente moyenne tronçon 2 : **20 %**
- Pente maximale : **49 %**

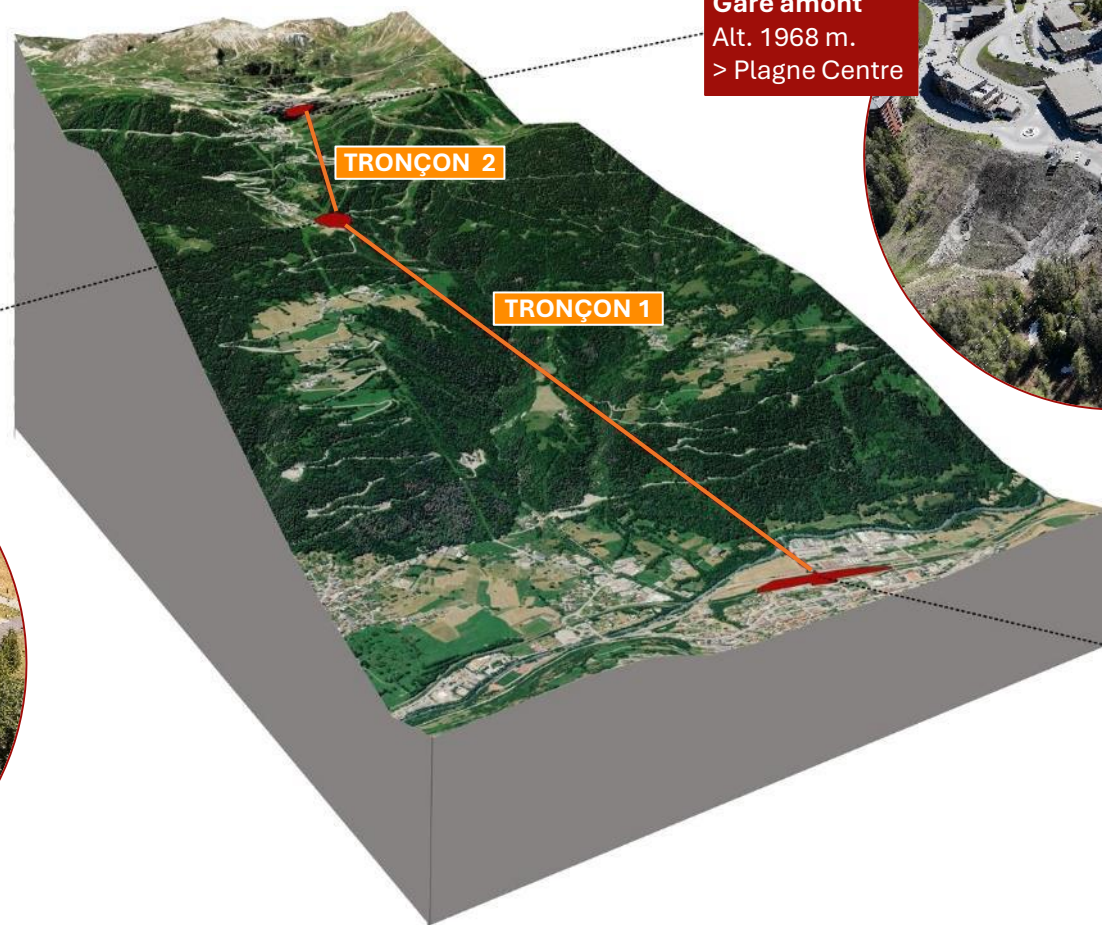
Gare intermédiaire
Alt. 1517 m.
> secteur La Roche



Gare amont
Alt. 1968 m.
> Plagne Centre

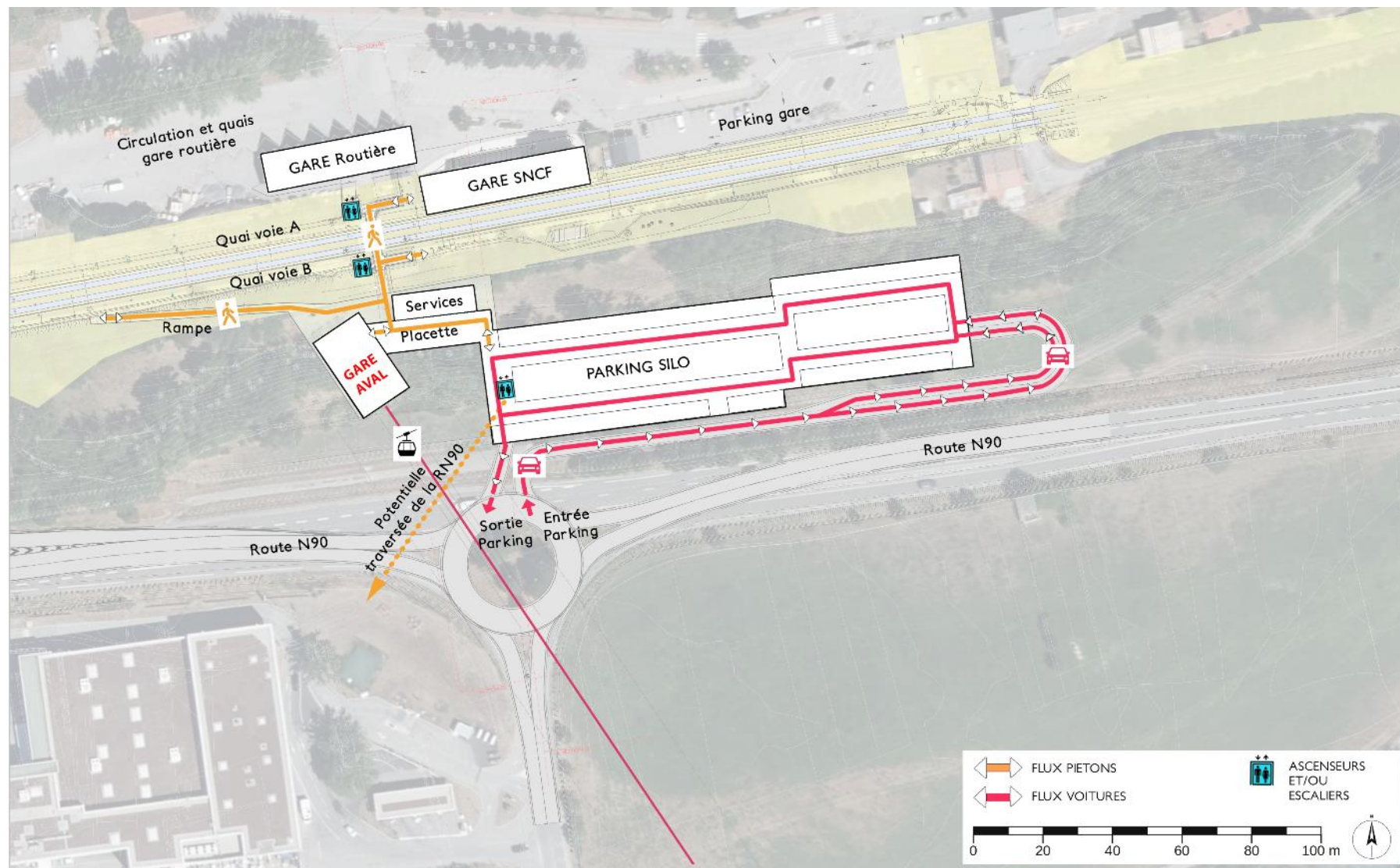


Gare aval
Alt. 658 m.
> gare SNCF



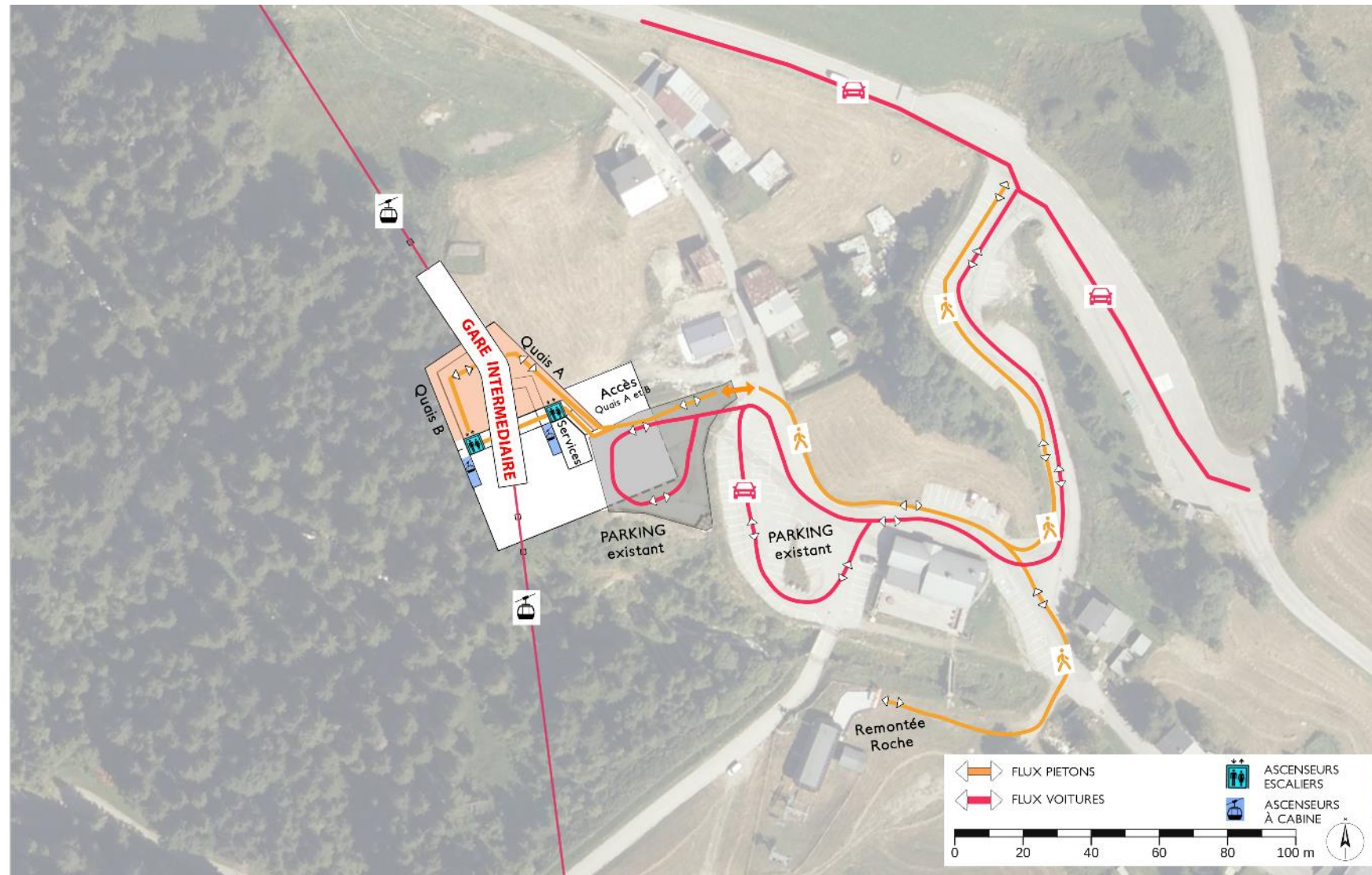
Focus sur la gare aval

*Document de travail : les
emprises exactes des
aménagements seront
susceptibles d'évoluer à la
suite de la concertation et
des études à venir*



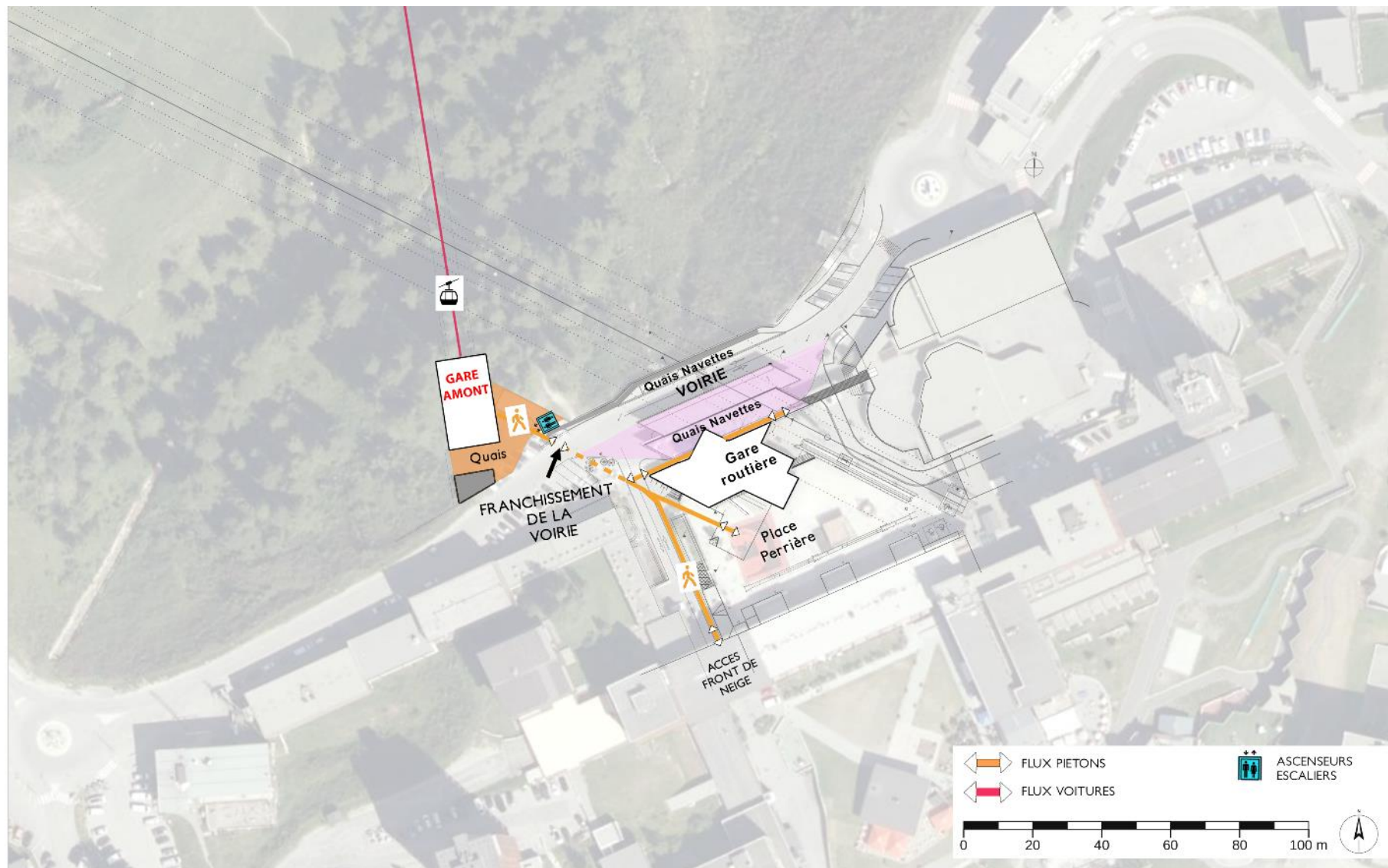
Focus sur la gare intermédiaire

Document de travail : les
emprises exactes des
aménagements seront
susceptibles d'évoluer à la
suite de la concertation et
des études à venir



Focus sur la gare amont

*Document de travail : les
emprises exactes des
aménagements seront
susceptibles d'évoluer à la
suite de la concertation et
des études à venir*



Les composantes du projet

Le projet présenté à la concertation comprend :

- La construction des **deux tronçons et des trois gares de l'ascenseur valléen**, avec une technologie de **type télécabine**.
- La construction d'un **parking relais d'environ 1 000 places** attendant à la gare aval à Aime-la-Plagne.
- La réalisation d'un **accès routier (type giratoire) au parking depuis la RN90**.
- La **mise en compatibilité de la ligne à haute tension** avec le passage de l'ascenseur valléen au niveau de la gare intermédiaire.



Télécabine des Glaciers Plagne

EN CHIFFRES

La technologie de type télécabine envisagée pour l'ascenseur valléen de la Grande Plagne

- Capacité estimée à **10 places** minimum par cabine.
- **145 cabines** environ en circulation envisagées à ce stade
- Objectif d'une capacité minimale de **2000 personnes/heure** (susceptible d'être augmentée en ajoutant des cabines)
- Vitesse maximale en ligne estimée à **7 m/s**
- Temps de trajet total estimé à moins de **20 minutes** au lieu de **34 minutes** en voiture ou bus en hiver

© Office de tourisme de La Grande Plagne

Les bénéfices socio-économiques attendus



Mobilités et déplacements

Faciliter les déplacements entre la vallée, les stations d'altitude, et les hameaux (desserte à La Roche)

Favoriser pour cela **l'intermodalité** en connectant l'ascenseur valléen aux autres modes de transports

Grâce au **report modal**, limiter les émissions de **gaz à effet de serre**, la pollution de l'air, les **nuisances**

Offrir une alternative à la route si **aléas**

Fréquentations estimées

400 000 allers-retours individuels dès la 1^{ère} année

540 000 allers-retours individuels au bout de 10 ans

Profils des usagers :

- 30% de locaux
- 50% de vacanciers en séjour
- 20% de visiteurs à la journée.



Attractivité du territoire

Accroître le **développement économique** en vallée et la **complémentarité** avec l'altitude

Favoriser le renforcement de **l'offre touristique du territoire**, y compris l'été

Sécuriser des **emplois** locaux

Favoriser le développement de **l'offre ferroviaire** régionale et nationale à destination d'Aime

Les impacts environnementaux et paysagers



Milieu naturel

Biodiversité et eau : présence
**d'habitats naturels et de
zones humides, d'espèces
protégées ou patrimoniales.**

Mise en œuvre de la démarche
éviter → réduire → compenser
pour limiter les impacts
(notamment des défrichements
et création des gares)

Proximité de **l'Isère** et de
plusieurs **ruisseaux**



Paysage

Impact visuel des
pylônes, câbles et
cabines + les volumes
de terre à déplacer pour
construire les gares

Etude paysagère en
cours pour intégrer au
mieux ces ouvrages
dans le paysage



Milieu humain

Zones traversées
principalement **naturelles
et agricoles**

Durant les travaux :
perturbations RN90 et
RD221 + nuisances sonores

En exploitation : étude
acoustique en cours pour
évaluer les nuisances
sonores potentielles

Option zéro : ne pas réaliser le projet

Principe : si la concertation ne confirme pas l'opportunité de l'ascenseur valléen pour le territoire et ses habitants, il pourra être décidé de ne pas réaliser l'ascenseur valléen.



Ce que cela impliquerait :

- Absence à court terme (notamment lors des JOP) d'alternative décarbonée à la route pour se déplacer entre vallée, piste de bobsleigh et stations d'altitude
- Perte des bénéfices du projet en matière de facilitation des déplacements des résidents et des socio-professionnels (y compris domicile-travail), des visiteurs et des usagers (en particulier touristes à la journée et clients des tours opérateurs)
- Perte des opportunités du projet en matière d'attractivité touristique et de développement de la complémentarité vallée – altitude
- Evitement des impacts environnementaux et paysagers du projet

Le calendrier envisagé

2026

2027

2028

2029

2030

PROCEDURES

Préparation puis instruction des demandes d'autorisations
environnementale et d'urbanisme
en cours jusqu'à fin 2027

Concertation
préalable
27 août au 8
octobre 2026

Publication du bilan des
garants sous 1 mois
puis des suites données
par les maitres
d'ouvrages sous 2 mois

Enquête publique
Premier semestre 2027

Autorisations environnementales et
d'urbanisme
Décisions attendues d'ici fin 2027

CONCEPTION
ET REALISATION

Dialogue compétitif pour
le choix du concepteur-
réalisateur du projet
septembre 2026 à mai 2027

Etudes de
conception
mai à fin 2027

Si autorisations environnementale et d'urbanisme
délivrées : travaux
fin 2027 à l'automne 2029

Mise en service
fin 2029

Jeux Olympiques
et Paralympiques
février mars 2030

Le coût et le financement du projet

Coût prévisionnel de la conception-réalisation de l'ascenseur valléen :

94 millions d'euros hors taxes (valeur 2025)

Incluant la conception et la réalisation :

- des 2 tronçons et des 3 gares de l'ascenseur valléen,
- du parking attenant à la gare aval de l'ascenseur valléen à Aime-la-Plagne,
- du point d'échange avec la RN90.

Financement :

- à 60% par les deux communes
- à 40% par l'Etat et la Région

Coût prévisionnel des aménagements sous maîtrise d'ouvrage RTE (non compris dans le marché de conception-réalisation) :

<2 millions d'euros hors taxes (valeur 2026)

Financement à 100% par l'Etat



V. L'offre de transport envisagée pour l'exploitation de l'ascenseur valléen

—

David AUBONNET

Maire d'Aime-la-Plagne

Jean-Luc BOCH

Maire de La Plagne Tarentaise

Périodes et horaires envisagés

Projections issues d'études menées par les communes dans le cadre des réflexions sur le projet

19 semaines en hiver



6h à 23h vendredi,
samedi, dimanche



7h à 20h autres jours

8 semaines en été



8h à 20h tous les
jours de la semaine

4 semaines pour les lancements et clôtures de saison



horaires restreints



Mobilités complémentaires : offre de mobilité de type rondes de bus dont le périmètre reste à définir, afin d'assurer la liaison entre l'ascenseur valléen, les deux centres-bourgs et les villages de la vallée

Tarifications envisagées



Un trajet simple

Tarif prévisionnel (base étude)

Usagers occasionnels	Plein tarif	À partir de 3,75€
Usagers sur abonnements	Suivant durée engagement	A partir de 2,25€



Une journée parking de l'ascenseur valléen en gare aval

Tarif prévisionnel (base étude)

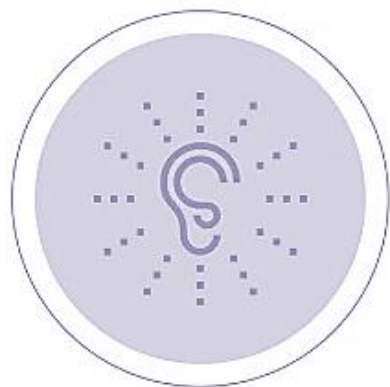
Usagers occasionnels	Plein tarif	À partir de 9€
Usagers sur abonnements	Suivant durée engagement	À partir de 3,5€

- Pour favoriser le transport collectif :**
- ✓ Ascenseur valléen inclus dans l'abonnement transport scolaire
 - ✓ Transports domicile-travail éligibles à réduction d'impôt
 - ✓ Possibilité de packager avec les forfaits de ski
 - ✓ Tarifs familles – enfants – seniors...



VI. Échanges avec la salle

Echanges



**ÉCOUTONS NOUS
ACTIVEMENT**



**NE JUGEONS PAS,
SOYONS
BIENVEILLANTS**



**PARTAGEONS
LA PAROLE**

Les garants de la concertation



Joël PRILLARD



Denis CUVILLIER

VII. Conclusion

—

Diane POUGET

Directrice générale adjointe
Solideo Alpes 2030



Participez à la suite de la concertation !

-  Registres en ligne et en mairie jusqu'au 8 octobre
-  Atelier jeunes le 28 septembre de 17h à 19h à la salle de l'ancienne police municipale, à côté de la salle des fêtes d'Aime
-  Atelier participatif mobilités et environnement le 29 septembre de 15h à 18h à la salle polyvalente de Mâcot La Plagne
-  Table-ronde sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap le 24 septembre (horaires à confirmer)
-  Réunion publique de clôture le 5 octobre de 18h à 21h au gymnase d'Aime-la-Plagne

**Pour vous inscrire aux événements
et contribuer sur le registre en ligne :**



 participationcitoyenne.solideo-2030.com